



Note conceptuelle
Réunion de haut niveau sur le thème " Atteindre une sortie durable de la catégorie des PMA", du 29-30 novembre 2017
Dhaka, Bangladesh

I. Le Contexte et introduction

Le programme de développement durable à l'horizon 2030 constitue une étape ambitieuse et transformatrice pour atteindre un sentier durable et résilient vers le développement socio-économique. Ce programme holistique marque également un tournant important dans la coopération internationale et vise à relever les plus grands défis auxquels sont confrontés les PMA ainsi que les autres pays vulnérables. Il offre également une nouvelle approche par rapport aux responsabilités communes et partagées envers la vaste majorité de la population résidant dans les PMA.

Le Programme d'Action d'Istanbul (PAI) pour les pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 2011-2020, d'autre part, fournit un cadre complet pour leur développement durable. Ce Programme d'action a établi un objectif global de surmonter les défis structurels auxquels sont confrontés les PMA afin d'éradiquer la pauvreté, d'atteindre les objectifs de développement durables convenus au niveau international et de permettre leur sortie de la catégorie des PMA.

Le développement durable est un concept important intégré à la fois dans le PAI et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il serait donc pertinent d'explorer le lien— à travers lequel la réalisation des objectifs du programme de développement à l'horizon 2030 servira simultanément au PAI. Le Programme de développement à l'horizon 2030, avec le PAI, peut fournir un cadre pour des politiques holistiques, cohérentes et orientées vers l'action, permettant aux PMA de poursuivre leurs propres objectifs nationaux de développement durable afin d'atteindre les cibles du PAI, et contribuant ainsi à une sortie durable de la catégorie de PMA. Ce lien revitalisé pourrait donner des résultats fondés sur les principes fondamentaux « de ne laisser personne derrière » et de « assurer une vie de dignité pour tous ». La réunion sur la sortie

Le statut durable de la catégorie des PMA nous donne l'opportunité de réfléchir sur la façon dont les PMA peuvent naviguer à travers ce lien et en tirer profit.

La communauté internationale a également renouvelé son engagement à accorder une attention particulière aux PMA dans la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030. Dans la déclaration politique de l'examen à mi-parcours du PAI, les États membres ont réaffirmé leur détermination à mobiliser les moyens nécessaires pour la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030 et ceci grâce à un partenariat mondial revitalisé pour un développement durable.

Le PAI s'est fixé l'objectif ambitieux de permettre à la moitié des PMA de remplir les critères de sortie d'ici 2020. Ces critères comprennent le RNB par habitant, l'indice du capital humain et l'indice de la vulnérabilité économique. Comme la sortie de la catégorie est l'un des principaux objectifs du PAI, les actions convenues dans les huit domaines prioritaires visent à transformer structurellement leurs économies et à atteindre les objectifs de sortie de la catégorie. Le PAI reconnaît que les pays sortants de la catégorie devraient être sur la voie du développement durable, éliminant ainsi tous les risques de rechute après la sortie. Dans ce contexte, la sortie durable de la catégorie exige des stratégies concrètes à travers un processus à trois niveaux: la pré-sortie, la sortie et la post-sortie.

La Guinée équatoriale, le Samoa, les Maldives, le Cap Vert et le Botswana sont les cinq pays sortis de la catégorie des PMA depuis que celle-ci a été établie. De plus, neuf pays ont rempli les critères de sortie et devraient pouvoir sortir de la catégorie dans les années à venir. Il est prévu que d'autres pays aussi remplissent les critères de sortie lors du prochain examen du comité des politiques de Développement en mars 2018. C'est encourageant que plusieurs PMA aient annoncé leur intention d'atteindre le statut de sortie d'ici ou aux alentours de 2020. Ils ont fixé la sortie de la catégorie comme un objectif dans leurs stratégies nationales de développement.

La sortie d'un pays hors catégorie PMA est le reflet de son progrès socio-économique à long terme. Elle marque également l'atteinte d'une base économique solide et d'une capacité à pouvoir surmonter le cercle vicieux centré autour de la trappe de pauvreté, la dépendance à vis à vis des produits de base et l'équilibre de bas-niveau.

La sortie de la catégorie n'est donc pas considérée comme une fin en soi, mais comme un moyen pour parvenir à un changement structurel, à l'éradication de la pauvreté et à la diversification économique. La sortie de la catégorie vise, en dernier ressort, un changement transformateur des économies et des vies des populations et pose les jalons permettant au pays de surmonter d'éventuels chocs externes.

La sortie de la catégorie ouvre un nouvel espace d'opportunités et de potentialités. Les pays sortants de la catégorie continueront à accéder aux mesures générales de soutien en faveur des pays en développement leur permettant d'atteindre les Objectifs de Développement Durable. En outre, la solvabilité des pays sortants de la catégorie augmenterait et ainsi ces pays bénéficieraient de l'avantage d'un meilleur accès aux marchés internationaux des capitaux.

Au-delà de tous ces facteurs positifs associés à la sortie de la catégorie, il est important de ne pas perdre de vue que ces pays sortant de la catégorie n'ont franchi le seuil de sortie qu'avec une petite marge réduite dans certains domaines couverts par les trois critères de sortie. Dans la plupart des cas, les pays sortants peuvent être en dessous des seuils en termes d'indicateurs des ODD. Ils continuent encore de faire face à des défis et vulnérabilités aux chocs et crises multiples.

Conformément aux directives de l'Assemblée générale (59/209 et 67/221), les pays sortants de la catégorie sont encouragés à développer leurs propres stratégies de transition en douceur afin de s'adapter à l'élimination progressive des avantages associés au statut de PMA et d'identifier des mesures de sauvegardes et des actions nécessaires. Il incombe au pays sortant de la catégorie de négocier avec leurs partenaires au développement afin de s'assurer que certains avantages et privilèges attribués spécifiquement aux PMA ne soient pas interrompus de manière brutale.

Il est à noter que certains partenaires au développement avaient étendu certains avantages spécifiques attribués aux PMA et aux pays sortants de la catégorie, en tenant compte des défis auxquels ils sont confrontés. Cependant, la plupart de ces mesures ont été prises sur une base plutôt ad-hoc que systématique et que ces avantages n'ont été accordés que par certains partenaires et non par tous.

En tenant compte toutes ces réalités, il y a une demande croissante à faire en sorte que les processus existants relatifs à la sortie de catégorie et à la transition en douceur soient renforcés afin les pays en sortants de la catégorie ou sur la voie de sortie ne subissent aucune interruption de leurs plans de développement, y compris les défis et incertitudes à atteindre les ODD.

Il est donc important de forger un consensus sur le paquet des avantages attribuées par les partenaires au développement dont les pays sortants de la catégorie continueront de bénéficier dans certains domaines critiques de leurs économies et sur une période donnée, le tout en adéquation avec leurs situations et leurs besoins. Ceci peut servir de mesure de sauvegarde aux pays sortants de la catégorie afin de leur permettre de maintenir leur trajectoire de développement et d'éviter de retourner à la catégorie des PMA, facilitant ainsi la réalisation des ODD d'ici 2030.

I. Objectif

L'atelier délibérera sur les similarités et les synergies entre le Programme 2030 et le PAI et le besoin d'une cohérence dans les actions pour mise en œuvre des deux programmes afin de s'assurer « de ne laisser personne derrière ». L'objectif principal de la réunion est d'évaluer les éventuelles incidences liées de la sortie de la catégorie ; de formuler des recommandations relatives sur les préparations nécessaires pour leur adaptation complète aux circonstances changeantes découlant de l'érosion du soutien spécifique aux PM ; et d'accélérer l'élan de sortie et également de maintenir un développement harmonisé en vue d'atteindre les ODD d'ici 2030.

La réunion discutera également de l'importance des partenariats mondiaux pour le développement afin d'accélérer la sortie de la catégorie et de s'adapter aux réalités de post-sortie, y compris les accords généraux relatifs à la transition en douceur pour tous

les PMA. L'événement servira de plateforme pour discuter avec les experts venant des PMA et les pays déjà sortis de la catégorie des enseignements tirés et de partager les meilleures pratiques dans la perspective d'une sortie durable.

III. Format

La réunion de deux jours comprendra une séance d'ouverture, quatre tables rondes interactives et une séance de clôture. Les tables rondes comprendront des présentations d'experts, y compris des représentants des gouvernements des PMA, des pays partenaires et des experts en développement, le tout suivi d'un dialogue interactif avec tous les participants à la réunion, y compris les représentants des états membres et d'autres parties prenantes.

IV. Participation

Les participants seront des experts de haut niveau en provenance d'un certain nombre des PMA : i) se situant à différentes phases de sortie de la catégorie ou ii) ayant exprimés leur intention de sortir de la catégorie à travers des cibles nationales concrètes ou iii) étant récemment sorties de la catégorie. Les partenaires au développement, les agences spécialisées des Nations Unies, les institutions financières internationales, les banques régionales de développement, le secteur privé, la société civile et d'autres parties prenantes seront également invités à participer au plus haut niveau possible à cet atelier.

V. Résultat

Il en résultera un document final en forme de résumé des Coprésidents avec des recommandations sur divers aspects tels que soulignés sous la rubrique objective et un rapport qui sera distribué à tous les États Membres et aux parties prenantes.